commune de
CRISSIER

Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 61/2016 – 2021

Parcelle no 880 - Construction d'un bâtiment locatif - Zone Centre Bourg

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

13 février 2020 à 19h30
Bâtiment administratif, salle Chamberonne

27.01.2020

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis traite de la construction d'un immeuble locatif et d'activités sur la parcelle n°880 située au Centre Bourg dans le secteur Pinte Romanellaz. Au sous-sol de ce bâtiment, le parking souterrain du Centre Bourg sera étendu.

2. Contexte et préambule

La Municipalité saisit les opportunités au mieux afin de doter la Commune d'infrastructures performantes répondant aux besoins grandissants de notre population. Dans la mesure du possible, elle intègre ses programmes dans les quartiers ou secteurs en développement au moment approprié, afin de bénéficier de synergies mais également de limiter les nuisances aux riverains.

La Municipalité vous présente ce préavis de construction d'un bâtiment public sur la parcelle communale n°880, située dans le périmètre du plan partiel d'affectation 3.8 Centre-Bourg et des droits à bâtir accordés par le Conseil communal sur la base de l'illustration ci-dessous :

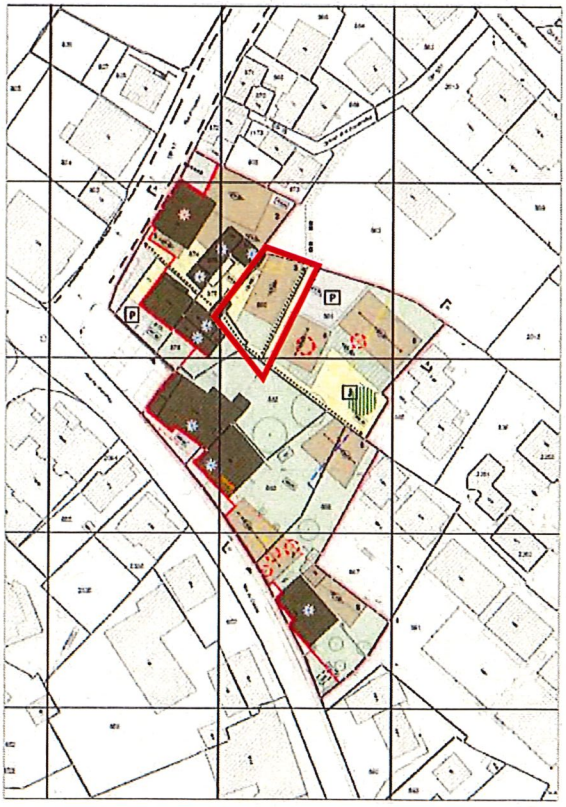

Le déclenchement de ce préavis coïncide avec le développement de la parcelle limitrophe n°881 où un projet immobilier va se développer en 2020. Les deux projets contigus, soit un privé et un public, sont étroitement liés puisqu'ils succèdent à la construction du collège de la Romanellaz et du parking du Centre Bourg. Une négociation et un acte notarié avaient été nécessaires pour la réalisation de la première étape du parking, dite communale, car le projet privé sur la parcelle n°881 n'existait pas.

La configuration des lieux impose de réaliser ces projets en commun. En effet, l'accès à notre parcelle, une fois le projet privé réalisé, deviendrait problématique, voire impossible. De surcroît, cela diminuerait les places à disposition dans le parking public jusqu'à une éventuelle réalisation communale, ce qui ne serait pas judicieux au moment où la fréquentation du parking est correcte.

L'affectation « activité » du rez-de-chaussée sera dévolue au parascolaire par le rapatriement de la cantine scolaire actuellement installée dans le bâtiment de la Blancherie. Ceci rendra les déplacements des enfants concernés et les interactions avec le collège plus faciles.

Actuellement, aucune affectation n'est prévue en remplacement à la Blancherie, la Municipalité garde ces locaux en réserve dans l'attente du développement des quartiers des Uttins, des Têtes et du Château qui pourraient susciter des besoins scolaires ou/et parascolaires.

3. Historique et situation

En 2011, la Municipalité s'est portée acquéreuse des parcelles n°878 et n°880 dans leur entier et de la n°877 en copropriété avec les propriétaires de la parcelle n°879.

Dans cette portion de territoire communal, la situation foncière est complexe et l'acquisition de ces parcelles a pu faire avancer le projet de PPA CB 3.8 de manière efficiente. Elle a permis de coordonner un bon développement par étapes des propriétés communales avec une bonne maîtrise des aspects fonciers sur le secteur au moment de la construction du collège, du parking du Centre Bourg et de la rénovation du bâtiment Delisle.

La parcelle n°878, ayant pour adresse rue d'Yverdon 2A, est une ancienne maison villageoise contiguë, en partie rénovée, abritant un appartement de 2.5 pièces en duplex d'environ 78m2. Une servitude d'empiètement de chambre et de galetas est en faveur de la parcelle voisine n°879 au niveau du 1er étage et des combles.

La parcelle n°877 est une place de jardin acquise en copropriété avec les propriétaires de la parcelle n°879 contiguë. Elle permet de donner accès aux logements respectifs des parcelles n°878 et n°879.

La parcelle n°880 est une parcelle de jardin de 386 m2. Lors de l'achat, une dépendance de 29m2 était érigée sur la parcelle, mais cette dernière a été démolie afin de créer le parking du Centre Bourg en sous-sol.

Cette parcelle est voisine de la parcelle privée n°881, sous laquelle une partie du parking souterrain a été construite selon accord avec les propriétaires voisins.

Concernant le parking souterrain, aux prémices du projet, il a été étudié la construction du parking définitif incluant un projet privé sur la parcelle n°881, mais cette solution avait été abandonnée. Néanmoins, nous avons dimensionné et calculé les armatures pour, qu'à terme, un parking privé puisse s'appondre au parking communal et bénéficier des infrastructures telle que la rampe d'accès. Dans l'extrait de plan ci-après, figure le potentiel d'extension du parking privé et public provenant du projet de 2014. Les tracés en gris clair montrent le potentiel d'extension sous les parcelles n°880 propriété communale et n°881 propriété privée.

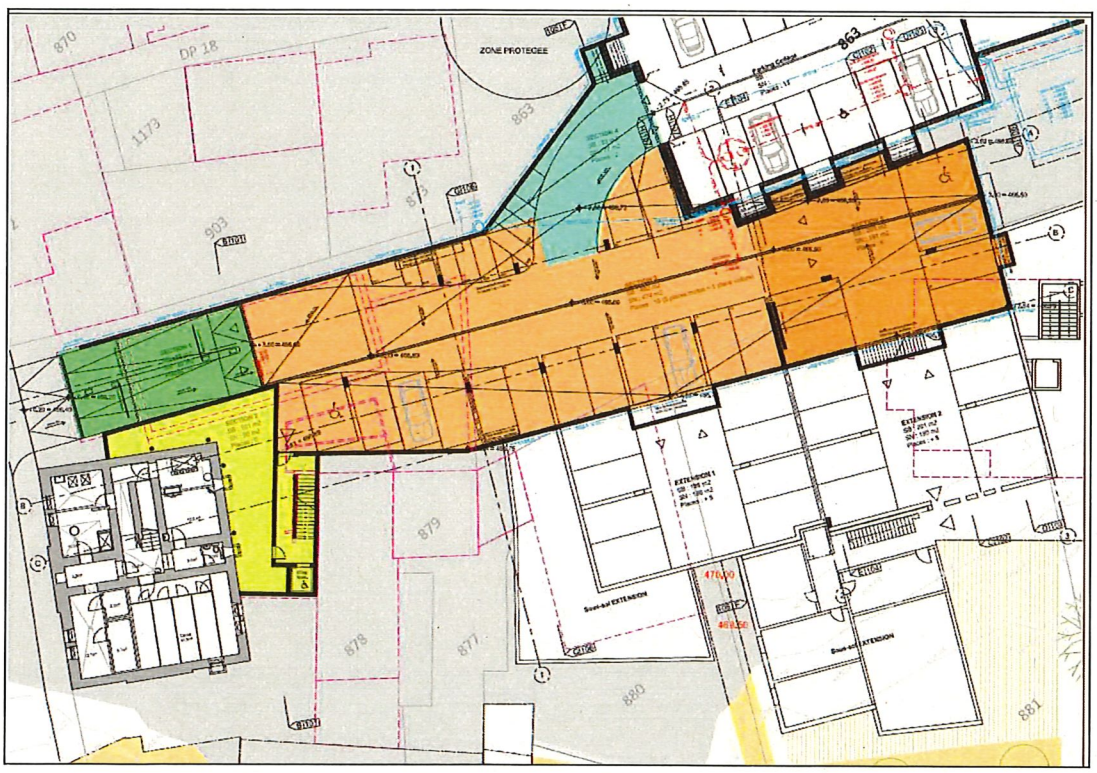

Nous avons négocié avec les propriétaires privés pour qu'ils participent, lors de la mise en œuvre de leur bâtiment, aux frais de construction de la rampe d'accès au prorata du nombre de places. Il en va de même pour les frais d'entretien futurs.

Lors de nos négociations, nous avons également établi une convention permettant l'échange de surfaces en sous-sol. Cela n'a aucun impact sur le parcellaire en surface. Pour la construction du parking public, nous avons dû empiéter sur la parcelle privée n°881 et inversement, lors de leur construction, ils devront empiéter sur notre parcelle n°880 ce qui a induit à l'établissement de ladite convention (voir illustration ci-dessous extraite du plan représentant les surfaces d'échange).

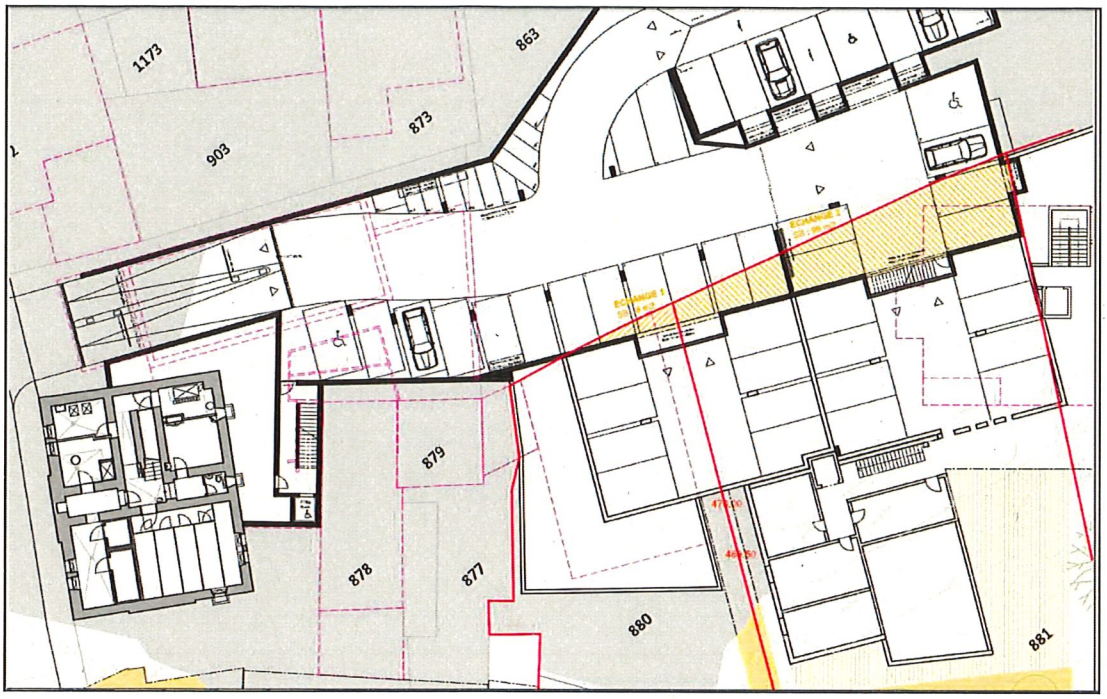

Cette solution d'échange a été privilégiée pour que la Commune construise contre l'enceinte du collège et qu'il n'y ait plus de travaux sur la parcelle n°863 du collège de la Romanellaz, dès son exploitation. Cela a également permis de réaliser 20 places publiques en complément des 13 places du collège de la Romanellaz.

Sur l'illustration suivante, il s'agit de l'état final du parking selon étude de 2014, avec en orange, les 20 places publiques, y compris l'extension sous la parcelle n°880, ainsi que les places privées en rose pour les futures constructions de la parcelle n°881.

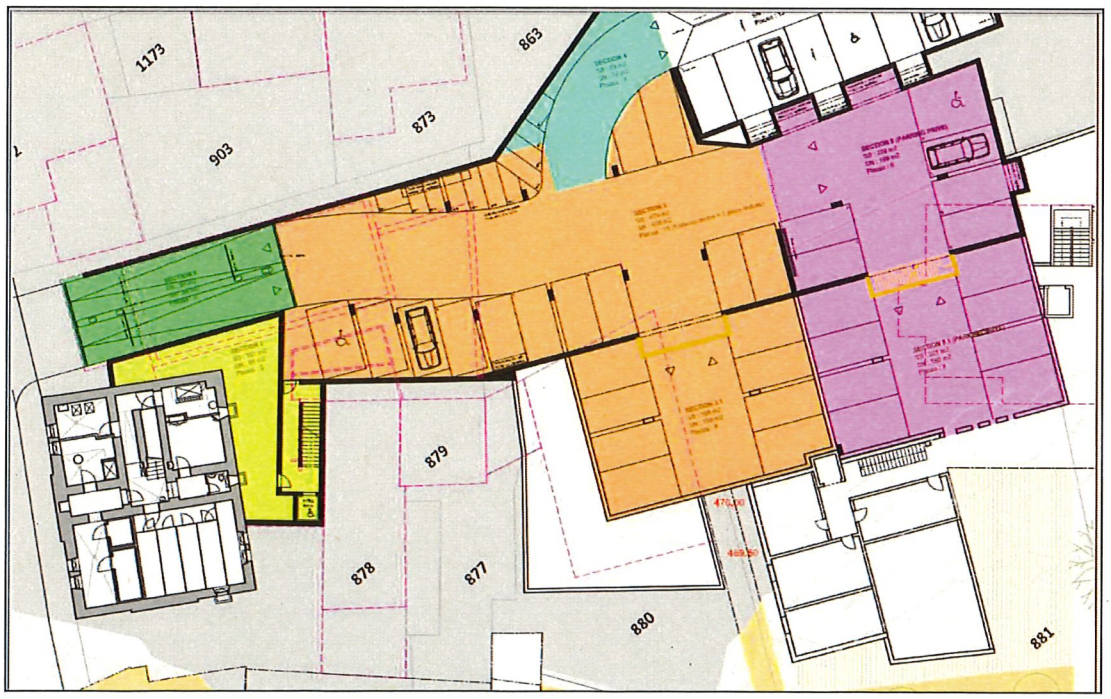

Début septembre 2019, la Municipalité a été informée qu'une promesse de vente concernant la parcelle n°881 avait été signée le 27 août 2019 entre le promoteur acquéreur et les propriétaires actuels. Une des conditions de cette promesse de vente fixait un dépôt de demande de permis de construire dans les 3 mois.

En séance du 12 septembre 2019, la délégation d'urbanisme a considéré impératif qu'une coordination soit garantie entre le projet de la parcelle n°881 et le développement futur de la parcelle communale n°880. Cette coordination concerne, évidemment, l'extension du parking du Centre Bourg qui devra être maximisée selon le PPA CB 3.8, mais également les bâtiments.

Le potentiel à bâtir pour la parcelle n°880 est de 310 m2, avec un bonus de 39 m2 pour la réalisation de locaux professionnels dans le rez-de-chaussée. La délégation d'urbanisme, par le Syndic, privilégie un développement par la Commune plutôt que la mise en place d'un DDP droit distinct de superficie.

Le promoteur acquéreur souhaite construire rapidement les immeubles sur la parcelle n°881 et bénéficier des accès aux places de parking souterrain qui lui sont dus via la convention et le droit d'emption.

Dès lors, la Municipalité a rapidement mandaté un architecte afin de proposer un projet cohérent d'extension du parking public souterrain et la construction d'un bâtiment locatif avec activité au rez-de-chaussée, selon le règlement du PPA CB 3.8.

Le plan de situation du projet, ci-dessous, démontre la disposition entre les bâtiments mais également la configuration du futur bâtiment communal. Les pièces à vivre des appartements au rez-de-chaussée donnent sur les terrasses au sud quant à l'espace dévolu aux activités, il se situe au nord et donne sur le chemin de liaison rejoignant le bâtiment Delisle.

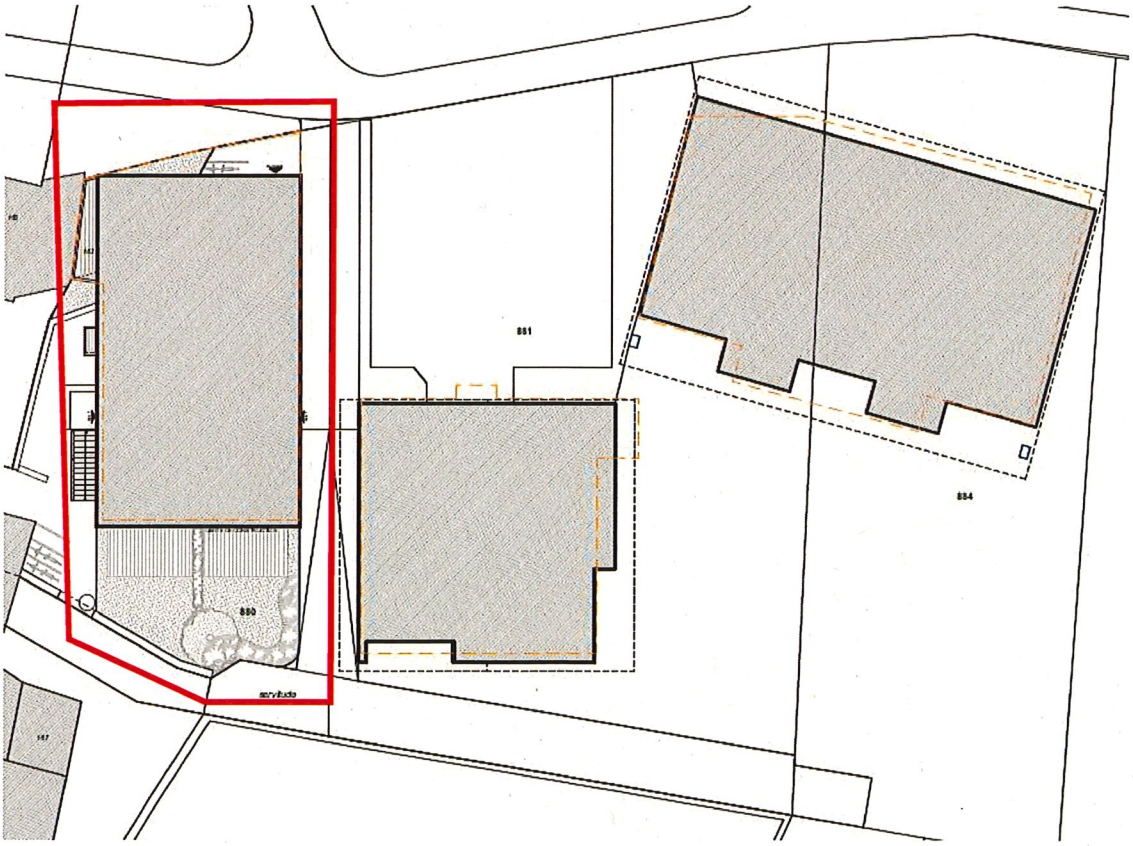

4. Base légale

Le projet de la parcelle n°880 doit pleinement se référer au règlement du Plan Partiel d'Affectation PPA CB 3.8 mis en vigueur le 20 mars 2017.

Le projet doit respecter principalement les points suivants dudit règlement :

- ***Aire de construction A et B*** *: les aires de construction A et B correspondent à des surfaces construites ou constructibles réservées aux bâtiments, installations et aménagement qui sont en relation avec l'habitation, les équipements publics ou collectifs et aux activités socio-économiques telles que : administration, crèche, garderie, locaux professionnels ou associatifs, commerce de proximité, café, restaurant de quartier.*
- ***Aire de dégagement*** *: l'aire de dégagement est une surface à prédominance végétale en nature de pré, de jardin ou de verger s'inscrivant dans le prolongement des bâtiments implantés dans les aires de construction A et B.*
- ***Capacité constructive*** *: la capacité constructive pour chaque aire est définie selon le tableau de l'alinéa 2 du point 3 du règlement soit dans notre cas 310m2 de SPd + 39m2 de SPd bonus. Un bonus est attribué pour la réalisation de locaux professionnels (activités socio-économique réputées moyennement gênantes au sens des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection du bruit) situés au rez-de-chaussée.*
- ***Implantation des constructions*** *: les bâtiments sont impérativement implantés dans les aires de construction A et B et dans le périmètre d'implantation des constructions semi-enterrées. Le respect des fronts d'implantation obligatoires est impératif.*
- ***Distance*** *: à l'intérieur du périmètre du PPA, la distance entre bâtiment et limite de propriété n'est pas précisée. Les prescriptions de la directive de l'ECA sont réservées.*
- ***Hauteur*** *: dans l'aire de construction B et dans le périmètre d'implantation des constructions semi-enterrées, la hauteur des bâtiments est limitée par les cotes d'altitude qui figurent sur le plan et coupe du règlement. Dans notre cas, la hauteur maximale est à 477.50m d'altitude.*
- ***Nombre de niveaux*** *: dans l'aire de construction B, le nombre maximum de niveaux habitables est fixé à rez-de-chaussée + étage + comble et surcomble. Le nombre de niveaux réalisés en sous-sols n'est pas limité.*
- ***Architecture*** *: les bâtiments nouveaux forment, avec les bâtiments existants, une entité architecturale homogène et la Municipalité est compétente pour imposer toutes mesures propres à atteindre cet objectif. L'architecture des façades (rythme, forme et proportions des percements), les matériaux mis en œuvre et les couleurs sont choisis de façon à respecter la typologie du noyau historique de Crissier. Les façades sont, pour l'essentiel, en maçonnerie crépie et peinte et peuvent comporter des parties en bois. Les balcons, galeries et coursives sont couverts, ils peuvent s'avancer au plus, jusqu'à l'aplomb de l'extrémité de l'avant-toit.*
- ***Toitures*** *: dans le cas de notre projet, le règlement fixe une toiture plate, elle doit être traitée en terrasses accessibles ou pourvues d'un revêtement végétal.*

5. Projet architectural

Le projet de la parcelle n°880 proposé par notre mandataire prévoit deux appartements de 4 pièces et un espace d'activités au rez-de-chaussée.

Le bâtiment est composé d'un sous-sol donnant accès à l'extension du parking souterrain, un rez-de-chaussée et un étage.

Selon le règlement du PPA CB 3.8, sa toiture est plate et végétalisée. La structure du bâtiment est en béton avec des revêtements préfabriqués béton et un crépissage. L'isolation sera périphérique.

Les appartements ont chacun leur propre accès depuis l'extérieur et sont adossés au rez-de-chaussée à l'espace d'activités. Il s'agit de duplex avec la pièce de vie au rez-de-chaussée et les espaces chambres et sanitaires à l'étage.

Au sud, un vide sur l'étage permet de donner aux pièces de vie un volume agréable et une bonne luminosité. Les fenêtres sont réparties harmonieusement et seront équipées de stores à lamelles.

Les jardins de chaque appartement sont orientés sud et permettent d'offrir une terrasse et une surface engazonnée agréables pour des appartements de 4 pièces au centre du village.

L'espace d'activités est orienté au nord et donne directement accès au cheminement des préaux du collège de la Romanellaz. Il s'agira d'équiper cet espace pour une cantine scolaire en lieu et place de celle de la Blancherie.

D'un point de vue technique, des installations standards sont prévues pour du logement et de l'accueil. Des panneaux solaires thermiques seront installés en toiture, afin de chauffer l'eau chaude sanitaire.

Au niveau du sous-sol, l'aménagement est également standard avec les locaux utiles pour les usages locatifs tels que caves, buanderie, locaux vélos et poussettes. L'actuel saut de loup de ventilation naturelle du parking Centre Bourg a été dimensionné pour être ouvert et permettre une extension du parking. Cette solution, mise en place lors de la construction, permet également de donner accès au sous-sol des bâtiments de la parcelle voisine n°881 par l'actuelle ouverture de sortie de secours au sud-est du parking.

L'aménagement sera similaire au parking existant et le saut de loup sera remplacé et déplacé à l'angle nord-ouest de notre bâtiment, afin d'assurer la ventilation naturelle du parking. Bien entendu, durant quelques mois de travaux, 3 à 4 places du parking actuel devront être condamnées afin de permettre les adaptations.

Les aménagements extérieurs seront en relation avec les éléments existants dans le secteur et en fonction du projet privé de la parcelle n°881. Les accès au bâtiment sont uniquement piétonniers, et l'accès véhicule est possible depuis le parking souterrain ou pour des livraisons, uniquement, par le chemin de la Romanellaz.

Le mur ancien séparant la parcelle avec le chemin piétonnier dit des « hottes » est conservé afin de laisser une touche existante sur le site. Il sera ouvert pour permettre l'accès au bâtiment depuis le chemin piétonnier. Une haie sera plantée dans son prolongement afin de donner une notion privative aux jardins. Les revêtements en dehors du périmètre du jardin sont proposés en pavés et les cheminements extérieurs en revêtements bitumineux.

Les plans du projet sont annexés au présent préavis et représentent les surfaces et volumes suivants :

Surfaces locatives :

Appartement est (y compris cave)	99.98 m2
Appartement ouest (y compris cave)	97.47 m2
Local activités RDC (y compris cave)	84.13 m2
Communs	45.88 m2
Extension parking	186.82 m2
Surfaces locatives totales	**514.28 m2**

Volume selon SIA 416

Classification	Etage	Surface brute en m2	Hauteur en m	Volume en m3
Logement	Ss-sol	101.34	2.94	297.84
	RDC	179.23	3.22	577.11
	Etage	188.39	3.26	614.15
	Toiture			60.48
		468.96 m2		1'549.58 m3
Parking	Ss-sol	79.18	3.6	285.05
	Ss-sol	116.73	2.8	326.85
		195.91 m2		611.90 m3
Bâtiment		664.87 m2		2'161.48 m3

6. Montant de la construction

L'estimatif des coûts a été réalisé sur la base de devis de nos mandataires spécialisés, selon la structure des Codes des Frais de Construction (CFC).

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES	Fr.	37'800.- TTC
CFC 111 Défrichage	Fr.	2'900.-
CFC 112 Démolition	Fr.	1'800.-
CFC 130 Installations de chantier	Fr.	29'600.-
CFC 135 Canalisations – drainages	Fr.	3'500.-
CFC 2 : BATIMENT	Fr.	2'012'200.- TTC
CFC 201 Terrassement en pleine fouille	Fr.	150'800.-
CFC 211 Travaux de maçonnerie	Fr.	490'300.-
CFC 212 Constructions préfabriquées	Fr.	243'200.-
CFC 221 Fenêtres, portes extérieures	Fr.	100'600.-
CFC 222 Ferblanteries	Fr.	3'900.-
CFC 223 Protections contre la foudre	Fr.	16'200.-
CFC 224 Couverture	Fr.	7'500.-
CFC 225 Etanchéité isolation spéciale	Fr.	71'800.-
CFC 226 Crépissage de façade	Fr.	1'100.-
CFC 228 Protection contre le soleil	Fr.	26'100.-
CFC 230 Installations électriques	Fr.	86'200.-
CFC 242 Installation de chauffage	Fr.	86'200.-
CFC 250 Installations sanitaires	Fr.	60'400.-
CFC 258 Agencement de cuisine	Fr.	72'100.-
CFC 271 Crépis et enduit intérieurs	Fr.	23'500.-
CFC 272 Ouvrages métalliques	Fr.	1'500.-
CFC 273 Menuiserie	Fr.	49'000.-

CFC 277 Cloisons en éléments	Fr.	3'900.-
CFC 281 Revêtements de sols	Fr.	86'400.-
CFC 282 Revêtements de parois	Fr.	36'000.-
CFC 283 Faux-plafonds	Fr.	9'900.-
CFC 285 Traitement des surfaces intérieures	Fr.	12'300.-
CFC 287 Nettoyage du bâtiment	Fr.	5'000.-
CFC 291 Honoraires architectes	Fr.	236'900.-
CFC 292 Honoraires ingénieur civil	Fr.	90'500.-
CFC 293 Honoraires électricien	Fr.	8'600.-
CFC 294 Honoraires CVS	Fr.	21'500.-
CFC 296 Honoraires spécialiste	Fr.	10'800.-
CFC 3 : Equipement d'exploitation	**Fr.**	**32'300.- TTC**
CFC 379 Equipement divers	Fr.	32'300.-
CFC 4 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS	**Fr.**	**100'700.- TTC**
CFC 411 Travaux de maçonnerie	Fr.	17'000.-
CFC 421 Jardinage	Fr.	9'200.-
CFC 425 Revêtements de sols	Fr.	10'700.-
CFC 451 Terrassement conduites de raccordement	Fr.	27'200.-
CFC 451 Canalisations	Fr.	4'600.-
CFC 451 Electricité	Fr.	5'500.-
CFC 451 Eau et gaz	Fr.	5'500.-
CFC 466 Routes	Fr.	21'000.-
CFC 5 : FRAIS SECONDAIRES et compte d'attente	**Fr.**	**188'200.- TTC**
CFC 511 Autorisation, gabarits (taxes)	Fr.	3'200.-
CFC 524 Reproduction, maquettes, documents	Fr.	32'300.-
CFC 531 Assurances pour travaux en cours	Fr.	21'500.-
CFC 583 Réserves pour imprévus	Fr.	131'200.-
TOTAL TTC CFC 1 à CFC 5	Fr.	2'371'200.- TTC
Total préavis 61/2016-2021 arrondi à voter	Fr.	2'400'000.- TTC

7. Frais de fonctionnement

Conciergerie	Fr.	1'500.-
Produits d'entretien	Fr.	1'500.-
Eau, électricité	Fr.	5'000.-
Entretien du bâtiment	Fr.	4'000.-
Frais de gestion d'immeuble	Fr.	4'000.-
Montant total des charges diverses d'immeuble	**Fr.**	**16'000.-**
Revenu de location des logements	Fr.	55'000.-

8. Financement

Plan des investissements 2020-2024			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2020-2024 pris en considération dans le tableau ci dessous pour un montant de Fr. 2'000'000.			
Total des investissements prévus de 2020 à 2024			Fr. 105'753'000
Divers préavis déjà votés			Fr. 13'752'000
Préavis en cours au 27 janvier 2020			
58/2016-21	Demande de crédit d'étude pour l'optimisation du site du centre sportif de la Ruayre, chemin de la Crésentine	Fr. 150'000	
57/2016-21	Demande d'autorisation d'acquisition de la parcelle no 1281, chemin de la Crésentine	Fr. 235'000	
60/2016-21	AFTPU - PP5 - BHNS 1ère étape - Réaménagement de la route de Prilly - Crédit d'ouvrage	Fr. 11'490'000	
61/2016-21	Parcelle no 880 - Construction d'un bâtiment locatif - Zone Centre Bourg	Fr. 2'400'000	Fr. 14'275'000
Solde des investissements à voter selon plan 2020-2024			Fr. 63'341'000
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2020-2024			Fr. 14'385'000

Plan de financement des investissements proposé	
Montant du crédit souhaité	Fr. 2'400'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.
Amortissements	Investissement patrimoine financier Après prélèvement de Fr. 400'000.-- dans les réserves suivantes concernant l'agrandissement du parking : - Réseau routier, places de stationnement : Fr. 66'500.-- - Stationnement privilégié : Fr. 333'500.-- le solde sera amorti par tranche d'un trentième jusqu'au montant de l'estimation fiscale du bâtiment. Quant à l'investissement du patrimoine administratif (Fr. 500'000.-- environ), il sera amorti par un prélèvement sur le fonds pour investissements futurs.
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement sont traités sous le chapitre 7 du présent préavis.

9. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 61/2016-2021
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux proposés dans le cadre du présent préavis et

accorde

à la Municipalité le montant du crédit, le mode de financement et d'amortissement ainsi que les charges de fonctionnement selon les détails figurant au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 janvier 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
Stéphane Rezso	Marie-Christine Berlie

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Laurent Bovay

Annexes : ment.

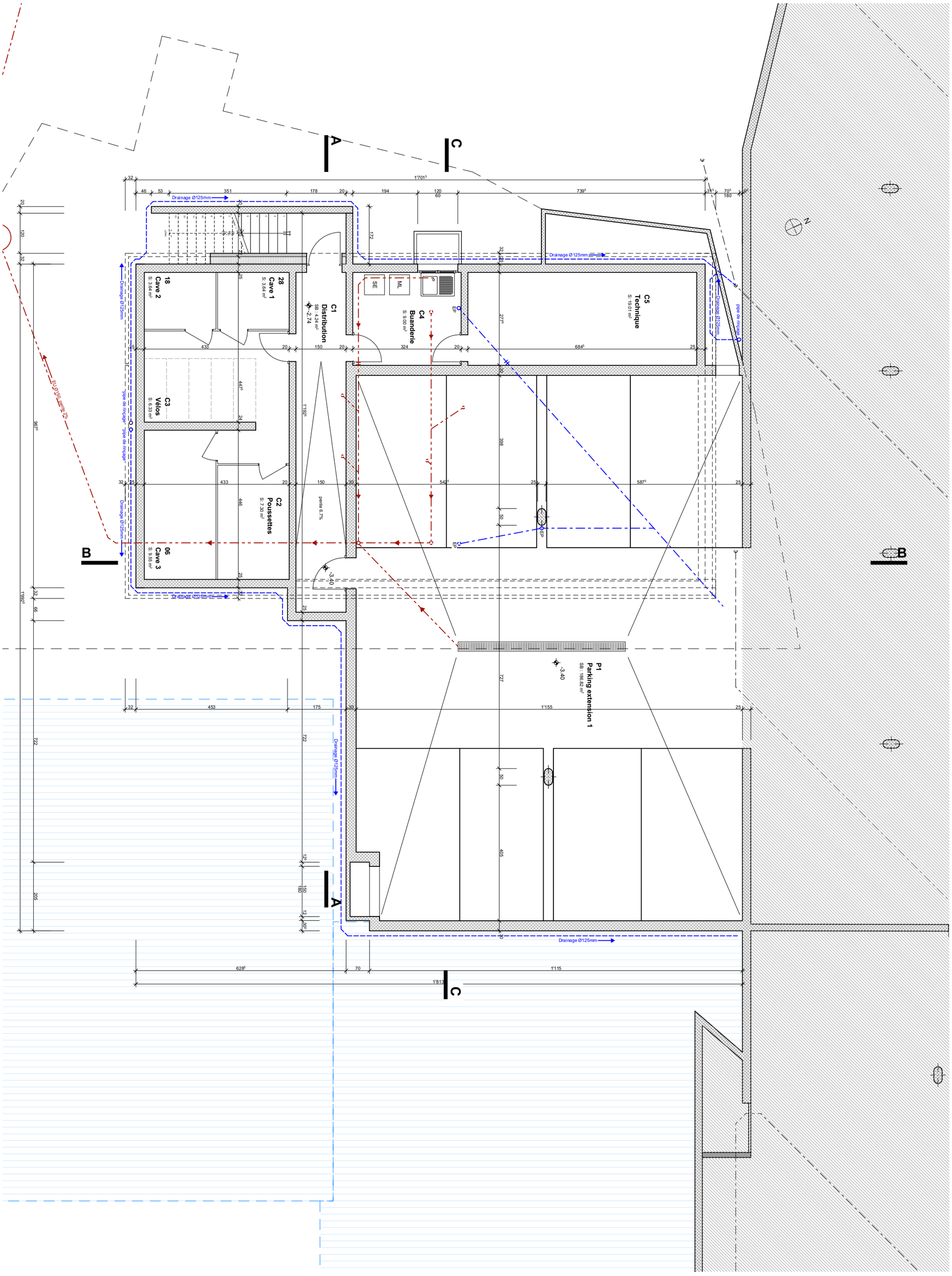

087	**Plan**	**Phase**	**MAITRE D' OUVRAGE**
Crissier extension	Sous-sol	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A3 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_M01 créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

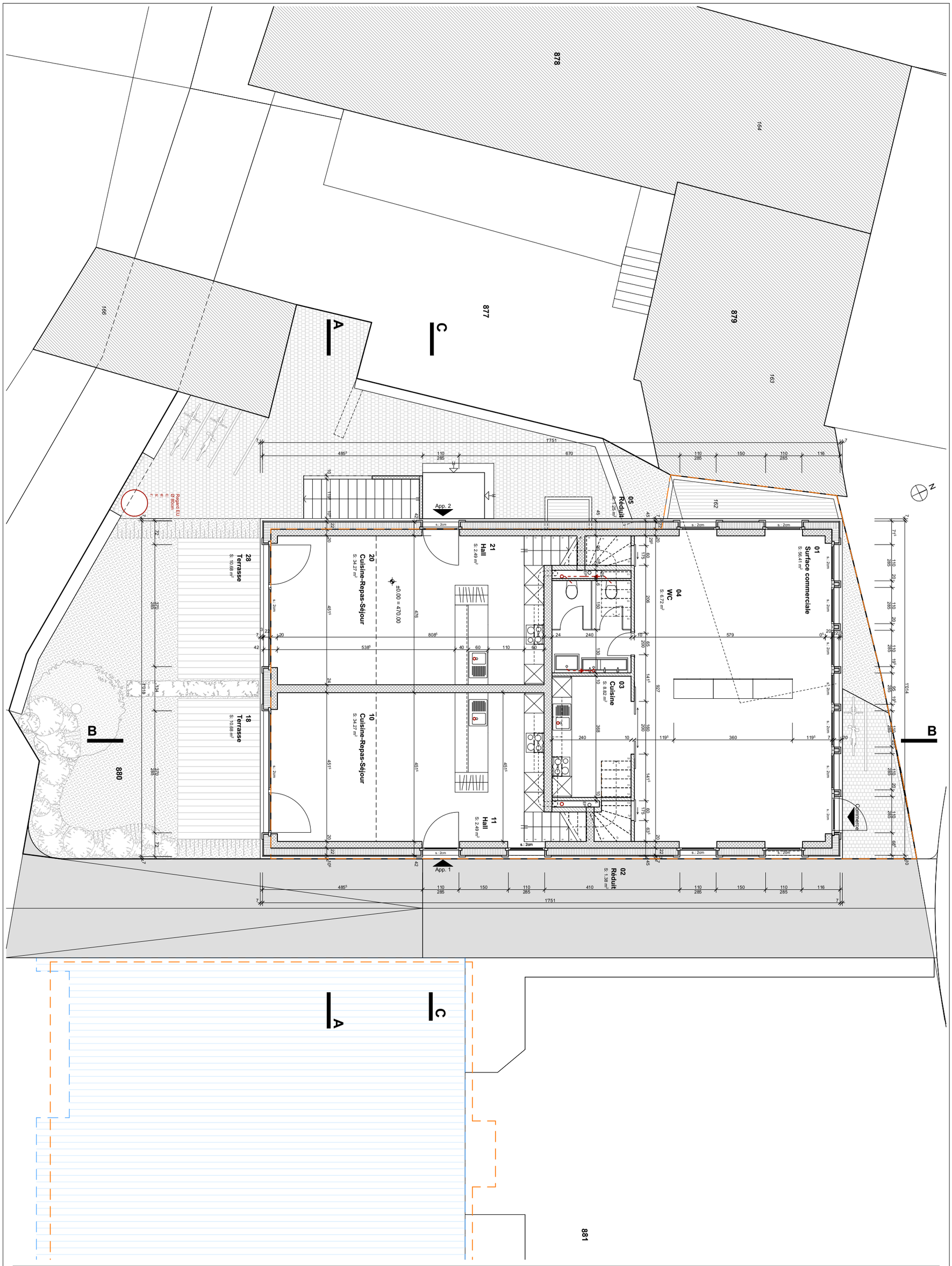

087	**Plan**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Rez-de-chaussée	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A3 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_R00 créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

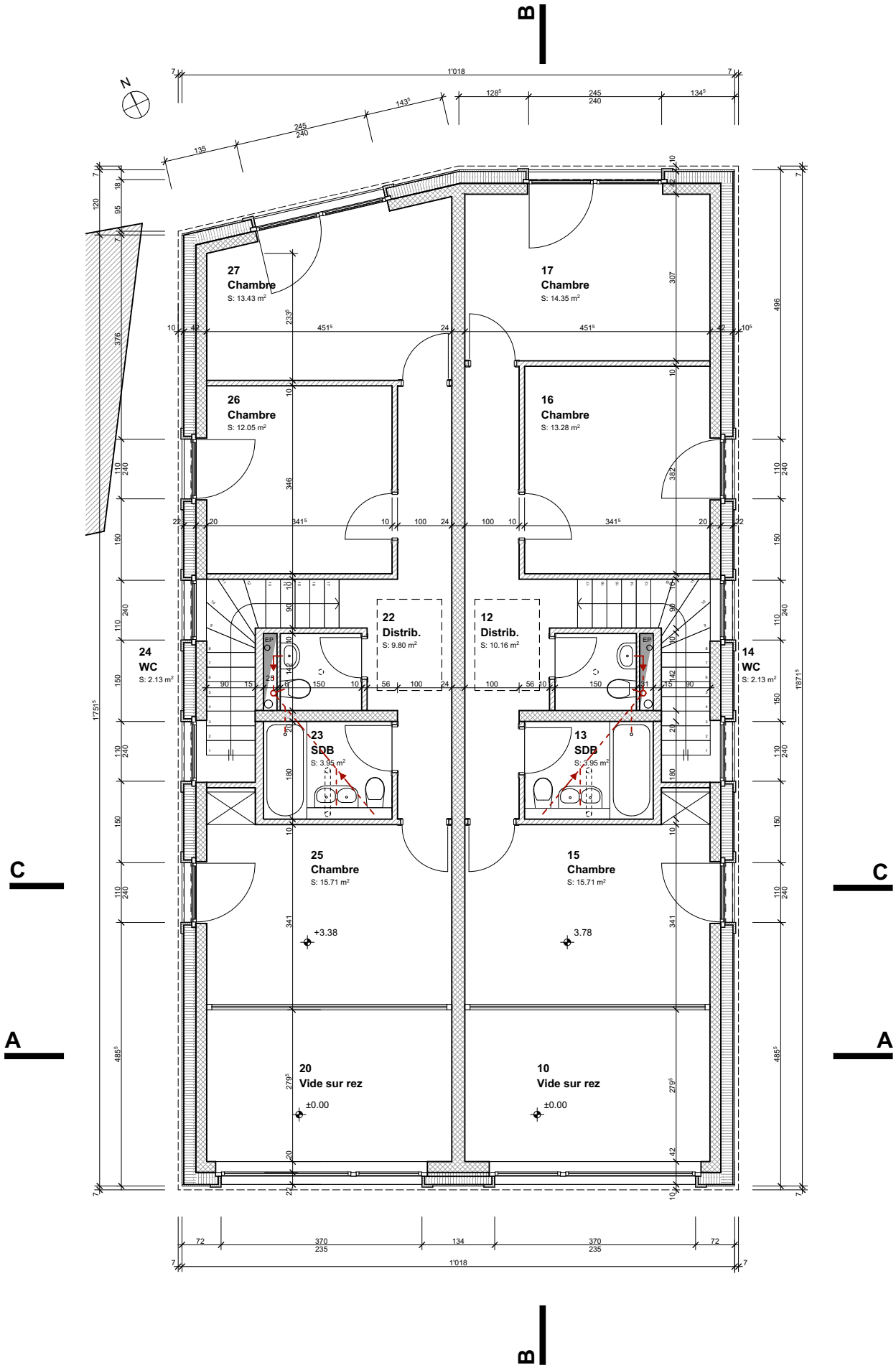

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier
TEL. 021 636 91 45

WIDMER ARCHITECTES SARL

AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE
TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82
EMAIL info@widmer-architectes.ch

Phase

PROJET

n° plan	PRO_AR_A3_P01
créée le	05.12.2019 / pr
modifiée le	10.01.2020 / pr

Plan

Etage

échelle	1:100
format	A4
fichier	087_Crissier 880_PRO_V2.pln

087

Crissier extension

Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce
Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier

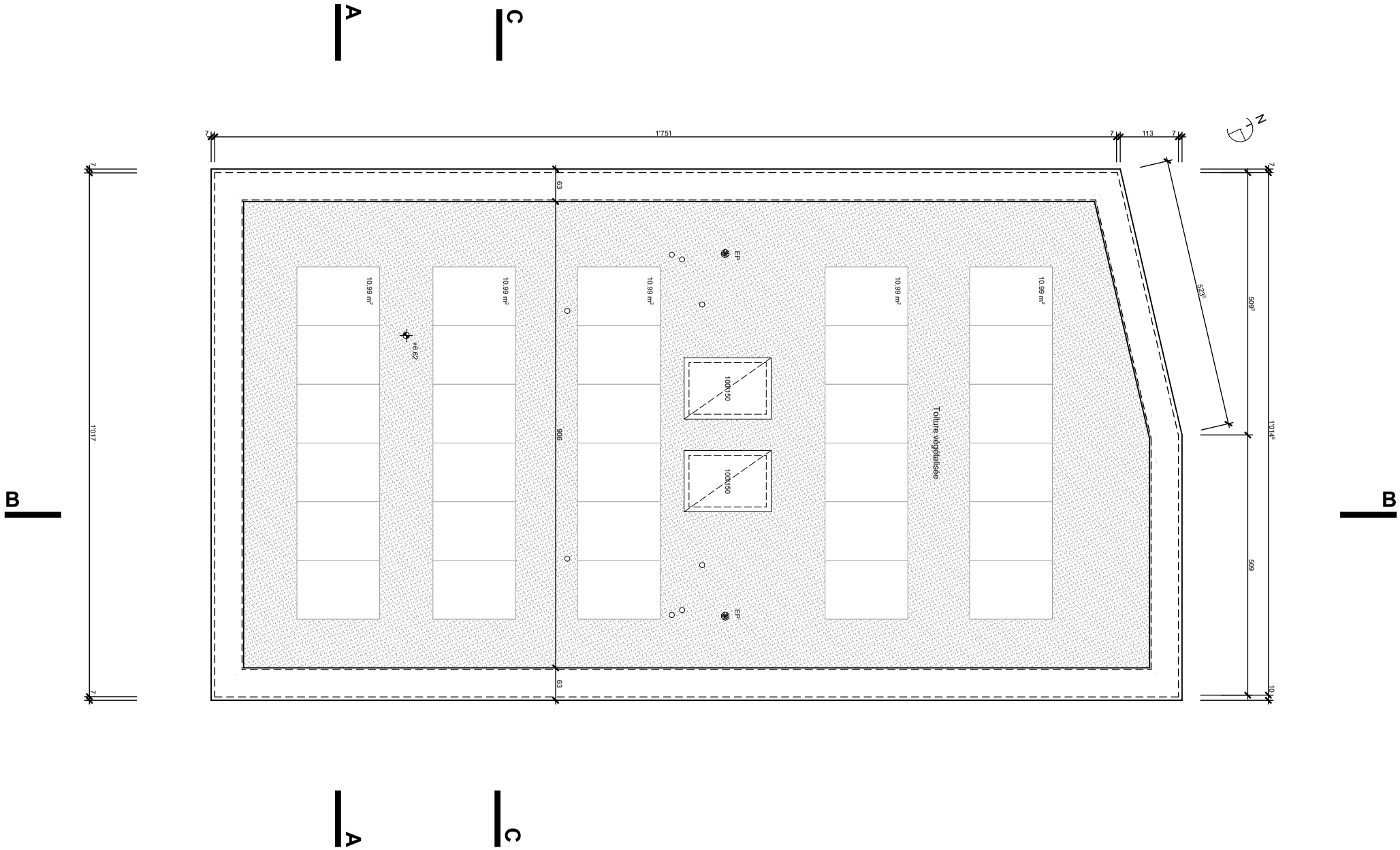

087	**Plan**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Toiture	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_TOI créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

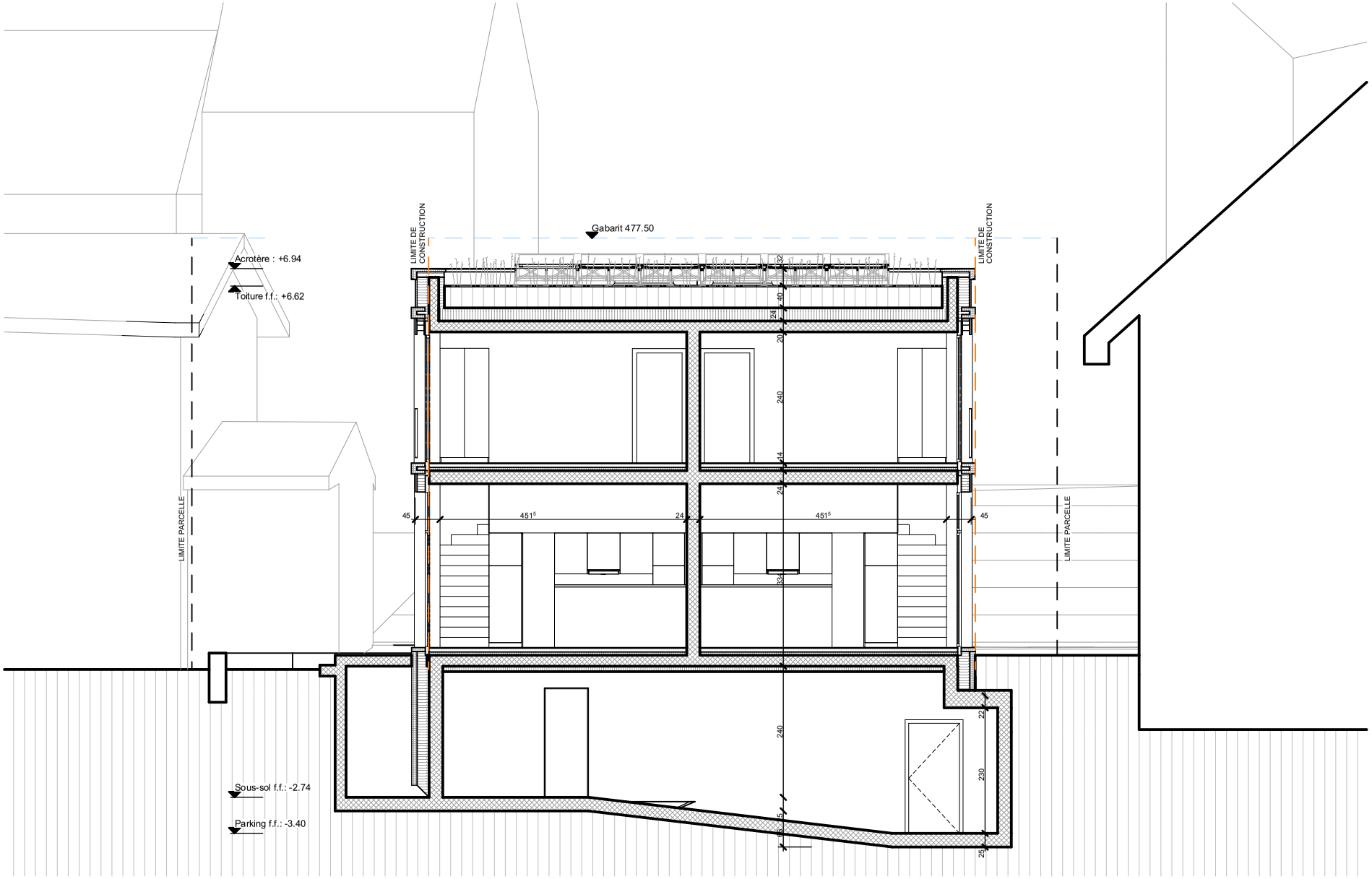

087	**Coupe**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Coupes AA	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_A-A créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

087	**Coupe**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Coupe BB	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_B-B créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

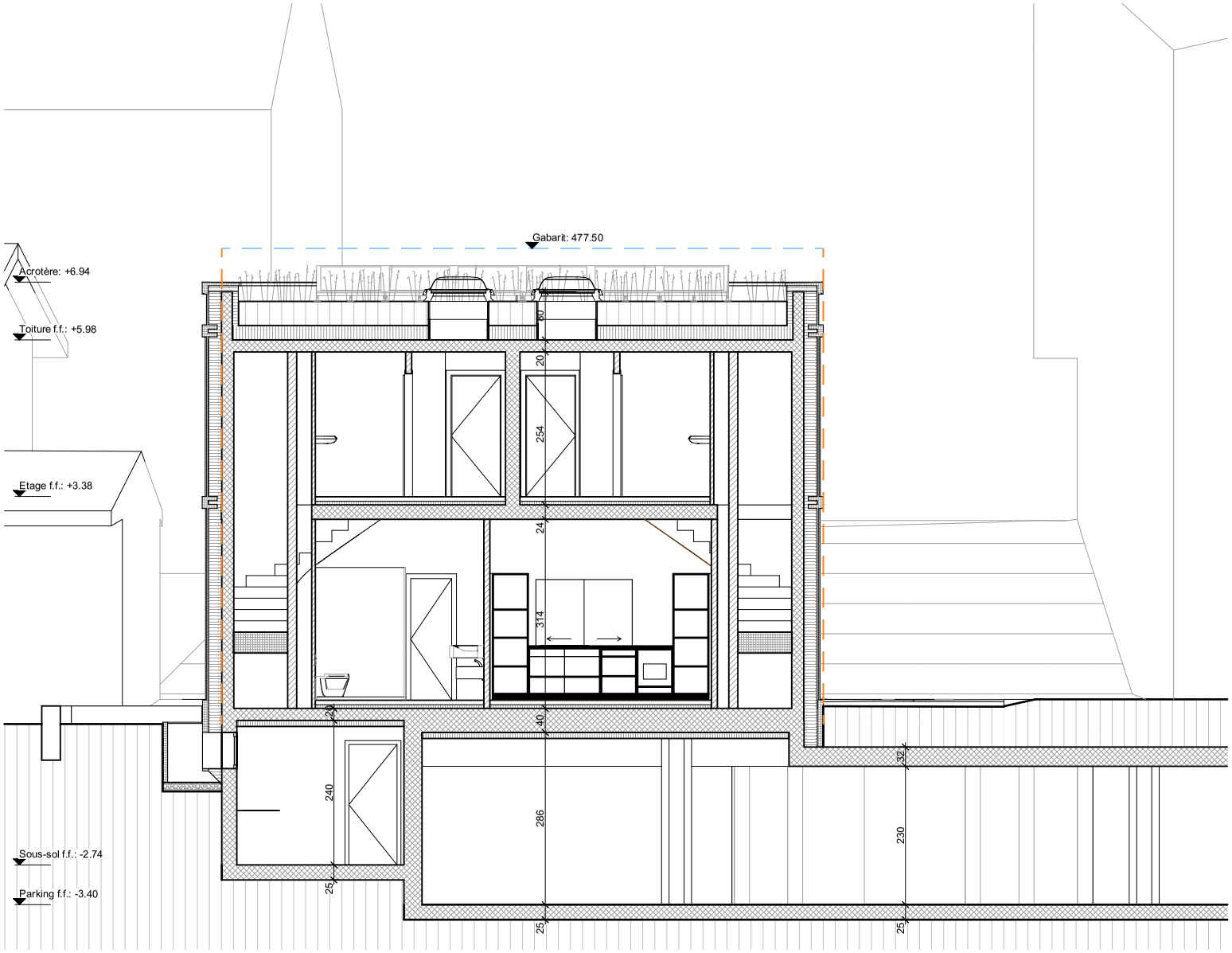

087	**Coupe**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Coupe CC	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_C-C créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

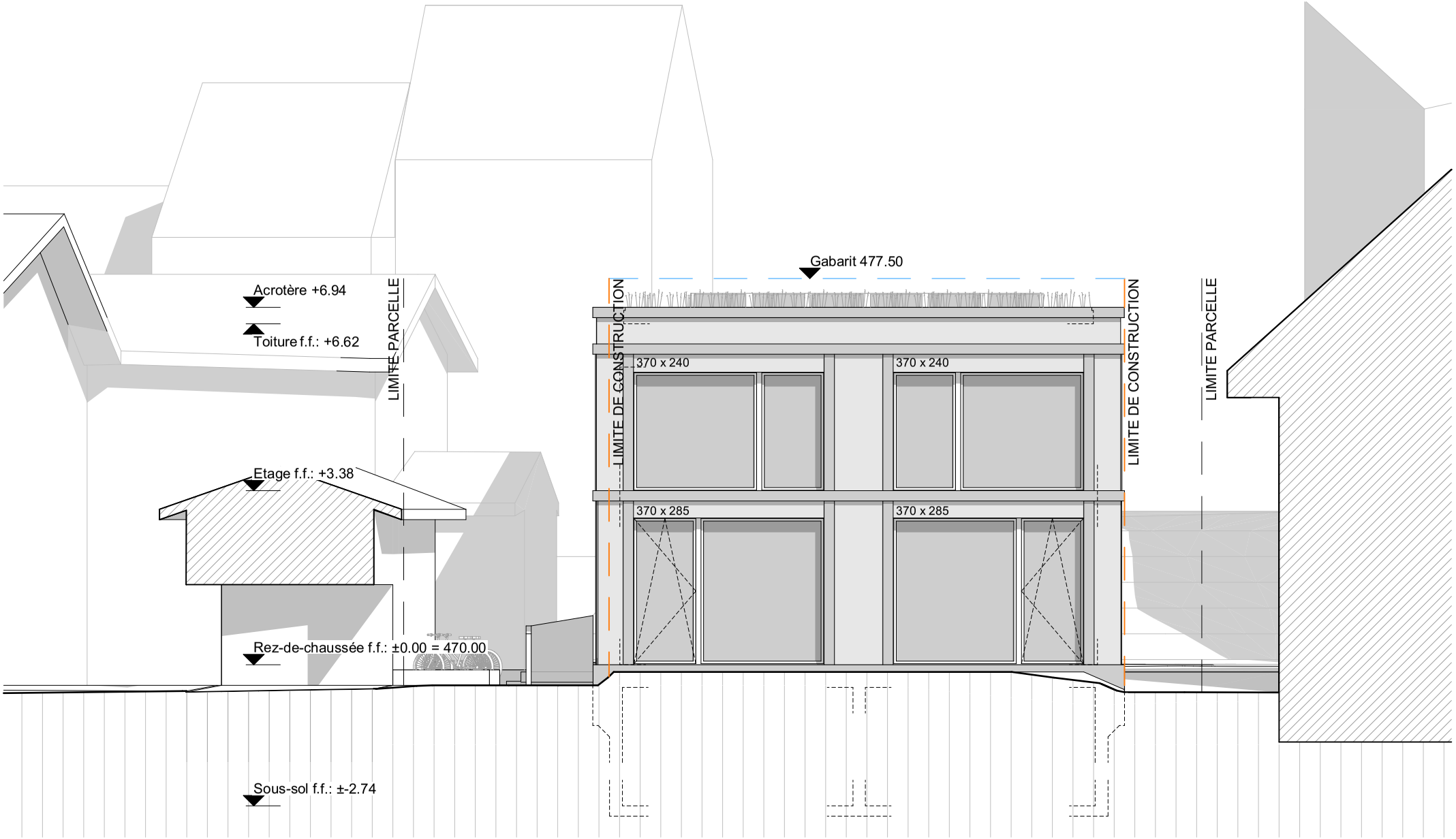

087

Crissier extension

Agrandissement sous-sol - Construction
d'une maison mitoyenne avec commerce
Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier

Façade

Façade sud

échelle 1:100
format A4
fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln

Phase

PROJET

n° plan PRO_AR_A3_F-S
créé le 05.12.2019 / pr
modifié le 10.01.2020 / pr

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier
TEL. 021 636 91 45

WIDMER ARCHITECTES SARL

AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE
TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82
EMAIL info@widmer-architectes.ch

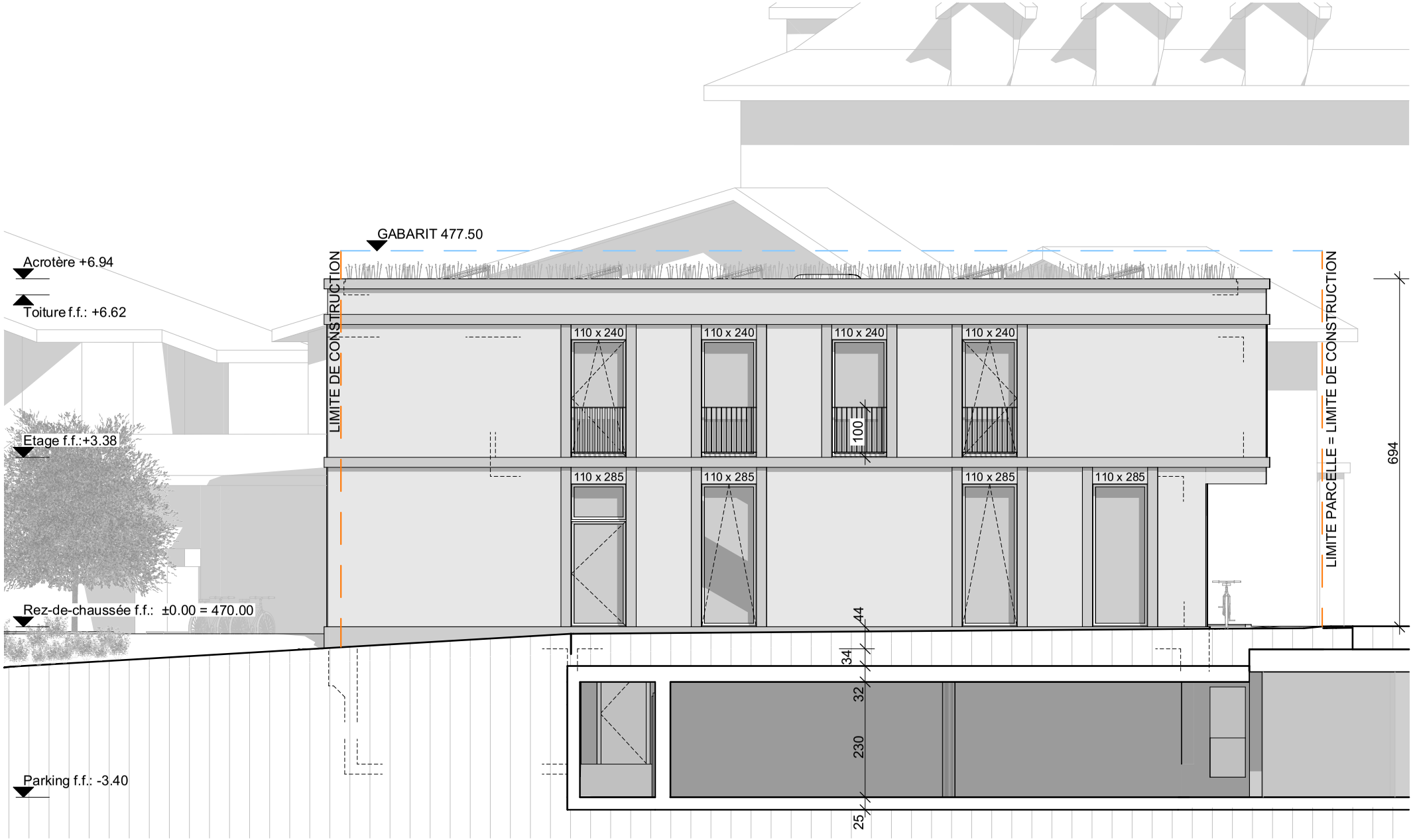

087

Crissier extension

Agrandissement sous-sol - Construction
d'une maison mitoyenne avec commerce
Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier

Façade

Façade est

échelle 1:100
format A4
fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln

Phase

PROJET

n° plan PRO_AR_A3_F-E
créé le 05.12.2019 / pr
modifié le 10.01.2020 / pr

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier
TEL. 021 636 91 45

WIDMER ARCHITECTES SARL

AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE
TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82
EMAIL info@widmer-architectes.ch

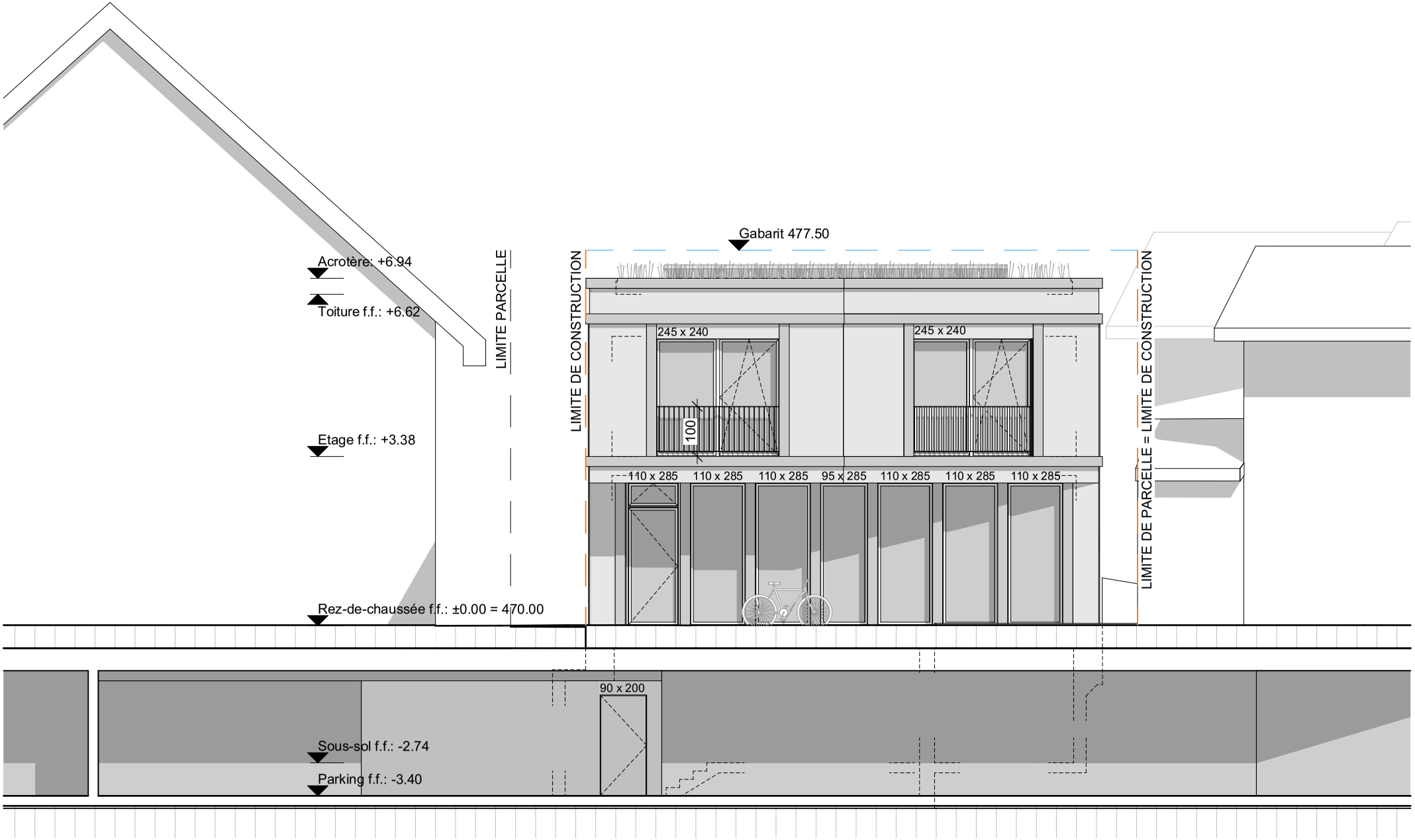

087	**Façade**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Façades nord	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_F-N créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch

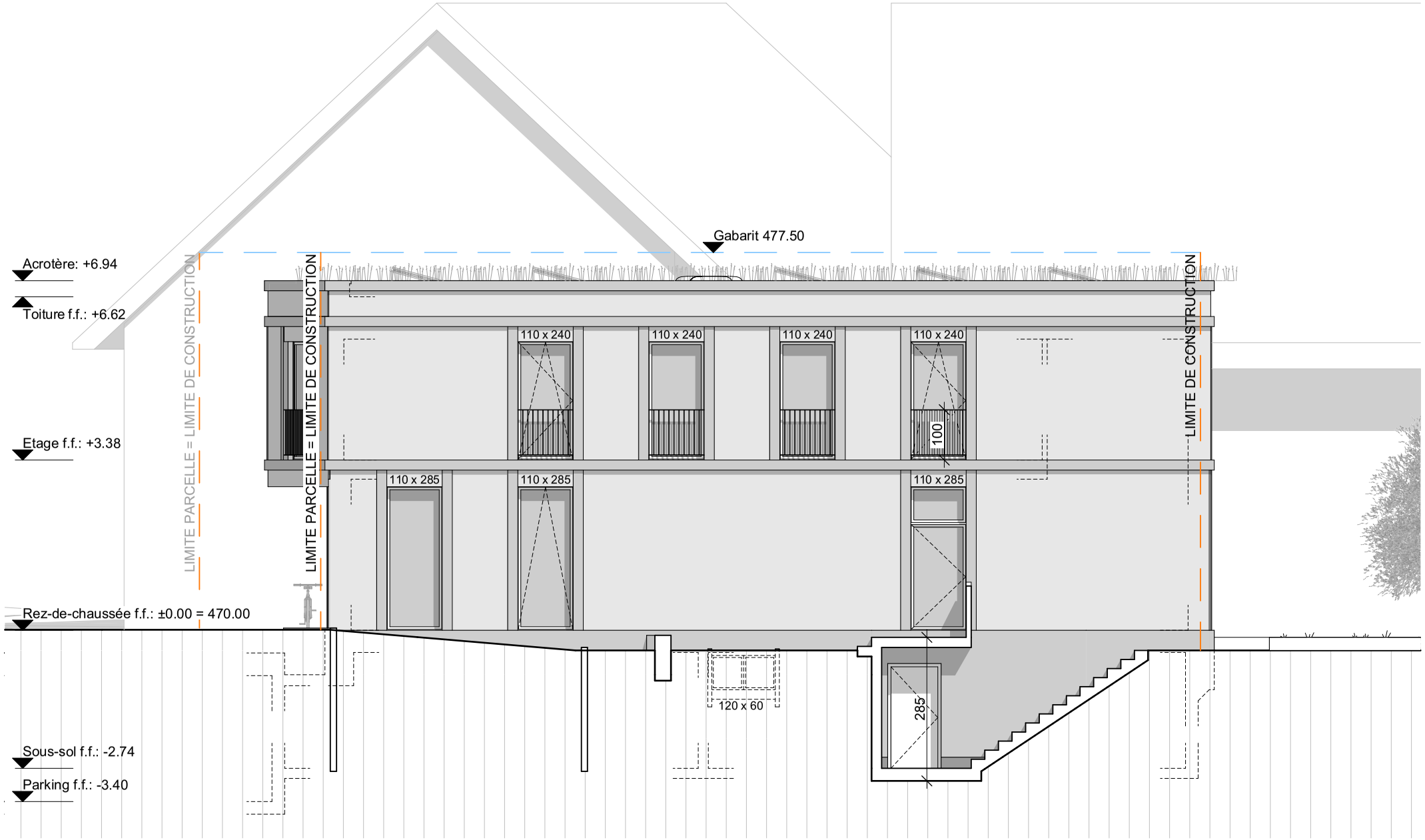

087	**Façade**	**Phase**	**MAITRE D'OUVRAGE**
Crissier extension	Façade ouest	PROJET	Commune de Crissier Chemin de Chisaz 1 CH-1023 Crissier TEL. 021 636 91 45
Agrandissement sous-sol - Construction d'une maison mitoyenne avec commerce Rte d'Yverdon 4 - 1023 Crissier	échelle 1:100 format A4 fichier 087_Crissier 880_PRO_V2.pln	n° plan PRO_AR_A3_F-O créé le 05.12.2019 / pr modifié le 10.01.2020 / pr	**WIDMER ARCHITECTES SARL** AVENUE DAPPLES 17 CH - 1006 LAUSANNE TEL. 021/601.12.28 FAX. 021/601.12.82 EMAIL info@widmer-architectes.ch